

Confédération Française Démocratique du Travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau national le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.5 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.10 et 7.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport financier du bureau national arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du conseil national. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil national appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Francis Chartier

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2019

1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé	3
3. Tableau des flux de trésorerie	4
4. Variation des Fonds Propres	5
Annexe	6

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

1. Bilan consolidé

Bilan consolidé

Actif	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	10 328 417	10 598 587
Immobilisations corporelles	48 608 991	49 534 956
Immobilisations financières	259 665 442	237 069 731
Total actif immobilisé	318 602 850	297 203 274
Stocks et en-cours	426 021	440 016
Clients et comptes rattachés	761 833	825 674
Autres créances et comptes de régularisation	12 797 127	13 459 494
Disponibilités et VMP	35 541 017	53 033 714
Total actif circulant	49 525 998	67 758 898
Total actif	368 128 848	364 962 172

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Réserves	292 621 336	297 490 186
Réserves consolidées	24 507 123	2 353 179
Résultat consolidé	3 342 096	17 285 099
Fonds propres	320 470 555	317 128 464
Fonds dédiés	343 850	314 292
Provisions pour risques et charges	7 794 874	7 620 749
Emprunts et dettes financières	4 423 900	5 558 158
Fournisseurs et comptes rattachés	2 898 406	3 305 607
Autres dettes et comptes de régularisation	32 197 263	31 034 902
Total des dettes	39 519 569	39 898 667
Total passif	368 128 848	364 962 172

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018
Cotisations	23 542 919	23 206 011
Subventions contributions	27 219 398	27 291 016
Autres produits d'exploitation	14 045 882	16 345 656
Total des produits d'exploitation	64 808 198	66 842 683
Achats consommés	-2 522 714	-2 836 327
Charges externes	-18 103 008	-24 556 570
Charges de personnel	-19 641 678	-20 143 360
Impôts et taxes	-2 481 115	-2 602 313
Autres charges d'exploitation	-16 732 941	-16 129 508
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 544 115	-8 445 377
Total des charges d'exploitation	-68 025 571	-74 713 455
Résultat d'exploitation	-3 217 373	-7 870 772
Charges financières	-2 157 529	-4 803 271
Produits financiers	6 354 105	7 118 432
Résultat financier	4 196 576	2 315 161
Résultat courant des entreprises intégrées	979 203	-5 555 611
Charges et produits exceptionnels	2 493 199	22 959 475
Impôts sur les résultats	-100 748	-77 682
Résultat net des entreprises intégrées	3 371 654	17 326 182
Report ressources non utilisées	117 425	69 500
Engagements à réaliser	-146 982	-110 583
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 342 097	17 285 099
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	3 342 097	17 285 099

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €		31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 342 097	17 285 099
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations aux amortissements et provisions	10 489 827	13 081 478
	Reprises des amortissements et provisions	-6 205 135	-2 787 249
	Plus et moins values de cession		-21 921 898
	Impôts différés		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 626 789	5 657 430
	Variation des intérêts courus	2 779	
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variations des stocks	13 995
Variation des créances d'exploitation		656 603	-156 339
Variation des autres créances		83 032	273 120
Variations des dettes d'exploitation		386 317	127 579
Variations des autres dettes		7 606	540 100
Charges et produits constatés d'avance		356 983	672 771
Pertes & gains de change			
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		1 504 536	1 480 524
Flux net de trésorerie lié à l'activité		9 134 104	7 137 954
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Décassements / acquisitions immos incorporelles (1)	-2 039 603	-2 007 707
	Décassements / acquisitions immos corporelles (1)	-2 349 579	-909 278
	Encaissement / cessions d'immobilisations corporelles et incorp.		33 260 000
	Subventions d'investissement encaissées		
	Décassement / acquisitions immos financières	-31 661 703	-20 522 114
	Encaissements / cessions immos financières	10 529 571	23 930 337
	Trésorerie nette sur acquisition/cession de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-25 521 314	33 751 238
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT		
	Augmentations de capital ou apports	2 000	
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Dividendes versés aux minoritaires		
	Variations des fonds dédiés	29 558	41 082
	Encaissements provenant d'emprunts	3 248	98 456
	Remboursement d'emprunts	-1 299 475	-1 813 578
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 264 669	-1 674 040
VARIATION DE TRESORERIE de l'exercice		-17 651 879	39 215 152
Incidences des variations de taux de change			
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)		53 032 904	13 817 747
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)		35 381 017	53 032 904

4. Variation des Fonds Propres

Tableau de variation des capitaux propres

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/12/2017	131 936 072	170 463 505	1 042 140		(3 603 012)	299 838 705
Affectation du résultat	(8 454 842)	3 545 451	1 311 039		3 603 012	4 660
Résultat de l'exercice					17 285 099	17 285 099
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
Solde au 31/12/2018	123 481 230	174 008 956	2 353 179		17 285 099	317 128 464
Affectation du résultat	(6 731 270)	1 862 420	22 153 944		(17 285 099)	(5)
Résultat de l'exercice					3 342 097	3 342 097
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Solde au 31/12/2019	116 749 960	175 871 376	24 507 123		3 342 097	320 470 556

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Annexe

5. Faits majeurs	7
5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	7
5.2 Comptes consolidés de la Confédération	7
5.3 Evènements de l'exercice	7
5.4 Liste des entités consolidées	7
6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	9
6.1 Référentiel comptable,	9
6.2 Modalités de consolidation	9
6.3 Méthodes et règles d'évaluation	9
7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations	14
7.1 Immobilisations incorporelles	14
7.2 Immobilisations corporelles	15
7.3 Immobilisations financières	16
7.4 Stocks et en-cours	17
7.5 Ventilation des créances par échéance	17
7.6 Dépréciation de l'actif circulant	18
7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	18
7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	18
7.9 Fonds dédiés	18
7.10 Provisions pour risques et charges	19
7.11 Impôts différés	19
7.12 Emprunts et dettes financières	19
7.13 Autres passifs	20
7.14 Engagements hors bilan	20
7.15 Tableau des ressources	21
7.16 Charges d'exploitation	22
7.17 Autres produits d'exploitation	24
7.18 Résultat financier	24
7.19 Résultat exceptionnel	24
7.20 Impôts	25
7.21 Effectif	25
8. Autres informations	27
8.1 Évènements postérieurs à la clôture	27
8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes	27
8.3 Dirigeants	27
8.4 Liste des organismes paritaires	27

5. Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes. L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2019 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Evènements de l'exercice

Le résultat de la SCI Rebuffat, affecté à la Confédération et lié à la plus-value de la vente de l'immeuble Rebuffat, d'un montant de 21 633 200 € a un impact majeur dans le compte de résultat 2019.

La Confédération a continué en 2019 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 442 297 € (hors fonctionnement). La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a poursuivi en 2019 le renforcement, post fusion des régions, de certaines de ses organisations régionales.

Le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a conduit à limiter le nombre d'événements en 2019. Le principal projet financé est celui de l'ARC. Les charges de fonctionnement de la Confédération se stabilisent (notamment les charges de personnel).

5.4 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

5 – Faits majeurs

Sociétés	Formes juridiques	N° Siren	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 31/12/2019	Méthode de consolidation 31/12/2018	% contrôle 31/12/2019	% contrôle 31/12/2018	% intérêt 31/12/2019	% intérêt 31/12/2018
Confédération		784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	ASSO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE BELLEVILLE	GIE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association BIERVILLE	ASSO	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	ASSO	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI FLANDRE	SCI	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	ASSO	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	ASSO	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	ASSO	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	SCI	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE PRESSE	GIE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI REBUFFAT	SCI	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE VILLETTE	GIE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2 Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

6.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N /A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	6.3.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

6.3.2 Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts ».

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production. Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.3.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.9 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts ; il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.10 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- les droits tels que définis ;
- les conditions du départ en retraite ;
- le facteur d'actualisation ;
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.45 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Valeurs brutes					
Concessions, brevets, marques	21 986 078	3 885	1 909 992	1 749 971	21 829 942
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 036 671	2 035 718		(1 749 971)	1 322 418
Avances et acomptes versés					
Total	23 022 749	2 039 603	1 909 992		23 152 360
Amortissements					
Concessions, brevets, marques	12 424 162	2 309 774	1 909 993		12 823 943
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes versés					
Total	12 424 162	2 309 774	1 909 993		12 823 943
Valeurs nettes					
Concessions, brevets, marques	9 561 916	(2 305 889)	(1)	1 749 971	9 005 999
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 036 671	2 035 718		(1 749 971)	1 322 418
Avances et acomptes versés					
Total	10 598 587	(270 171)	(1)		10 328 417

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

La diminution correspond à la mise au rebut d'application informatique qui ne sont plus utilisés pour un montant de 1 909 992 €.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Valeurs brutes					
Terrains	18 238 848				18 238 848
Constructions	93 326 852	306 024		767 405	94 400 281
Installations techniques, mat. & out.	1 085 158	21 860	89 603		1 017 415
Autres immobilisations corporelles	3 395 790	82 273	134 232	(11 000)	3 332 831
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	250 070	1 471 411		(94 374)	1 627 107
Avances et acomptes	828 974	456 838		(673 031)	612 781
Total	117 125 692	2 338 406	223 835	(11 000)	119 229 263
Amortissements					
Terrains					
Constructions	63 827 891	3 008 629			66 836 520
Installations techniques, mat. & out.	928 780	70 160	89 603		909 337
Autres immobilisations corporelles	2 834 065	185 583	134 232	(11 001)	2 874 415
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	67 590 736	3 264 372	223 835	(11 001)	70 620 272
Valeurs nettes					
Terrains	18 238 848				18 238 848
Constructions	29 498 961	(2 702 605)		767 405	27 563 761
Installations techniques, mat. & out.	156 378	(48 300)			108 078
Autres immobilisations corporelles	561 725	(103 310)		1	458 416
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	250 070	1 471 411		(94 374)	1 627 107
Avances et acomptes	828 974	456 838		(673 031)	612 781
Total	49 534 956	(925 966)		1	48 608 991

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 2 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- la valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- la décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements.

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 207 470 € ;
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Bolivar pour 76 648 € ;
- à des acquisitions de matériel et mobilier pour l'immeuble Belleville pour 50 215 €.

Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 335 131 € et de Bierville –Maison de la CFDT pour 1 122 988 €.

7.3 Immobilisations financières

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Valeurs brutes				
Titres de participations	662 278			662 278
Créances rattachées à des participations	64			64
Prêts	1 721 171	169 563	276 900	1 613 834
Autres immobilisations financières	247 170 953	31 492 140	10 252 670	268 410 423
Total	249 554 466	31 661 703	10 529 570	270 686 599
Dépréciation				
Titres de participations	577 023		217 027	359 996
Créances rattachées à des participations				
Prêts	19 731			19 731
Autres immobilisations financières	11 887 981	2 040 986	3 287 538	10 641 429
Total	12 484 735	2 040 986	3 504 565	11 021 156
Valeurs nettes				
Titres de participations	85 255		(217 027)	302 282
Créances rattachées à des participations	64			64
Prêts	1 701 440	169 563	276 900	1 594 103
Autres immobilisations financières	235 282 972	29 451 154	6 965 132	257 768 994
Total	237 069 731	29 620 717	7 025 005	259 665 443

(1) Le poste "Autres immobilisations financières" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2019 à 335 822 276 € (valeur de marché) et à 8 821 914 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 268 386 088 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2019 à hauteur de 10 641 430 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 257 744 658 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2018	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2019	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	47 255	217 028	-	264 283	NC	NC	0,59%
Autres titres		70 489		-	70 489	NC	NC	NC
		117 744	217 028	0	334 772	0	0	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (SIFA, Inter-Expansion, CISL/MSI) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks & en-cours

Montants en €	31/12/2018	Variations	Ecarts de conversion	31/12/2019
Valeurs brutes				
Matières premières	52 015	(5 395)		46 620
En-cours	94 555	12 272		106 827
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	330 830	53 730		384 560
Total	477 400	60 607		538 007
Dépréciations				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	37 384	74 602		111 986
Total	37 384	74 602		111 986
Valeurs nettes				
Matières premières	52 015	(5 395)		46 620
En-cours	94 555	12 272		106 827
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	293 446	(20 872)		272 574
Total	440 016	(13 995)		426 021

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en €	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	804 688	804 688		42 855	761 833
Total	804 688	804 688		42 855	761 833

Échéances des créances (hors clients)

CFDT

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciations	Total net 31/12/2019	Total net 31/12/2018
		- 1 an	+ 1 an			
Créances rattachées aux participations	64	64			64	64
Autres immobilisations financières	270 024 257	268 569 817	1 454 440	10 661 160	259 363 097	236 984 412
Total créances immobilisées	270 024 321	268 569 881	1 454 440	10 661 160	259 363 161	236 984 476
Avances et acomptes sur commandes	22 403	22 403			22 403	4 785
Impôts différés actifs						
Autres créances	12 159 109	12 159 109			12 159 109	12 831 054
Charges constatées d'avance	615 615	615 615			615 615	623 655
Total autres créances d'exploitation	12 797 127	12 797 127			12 797 127	13 459 494

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 8 593 835 € et des cotisations collectées sur 2019 et à encaisser des syndicats en 2019 pour un montant de 1 713 635 €.

Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 668 687 € lié à des remboursements sur l'exercice 2019 à encaisser sur l'exercice 2019.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations sur clients

Montants en €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Dépréciations	50 941	6 727	14 813	42 855
Total	50 941	6 727	14 813	42 855

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 35 541 017 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2019, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 4 450 000 € au 31 décembre 2018, minoré d'un montant de 1 200 000 € décidé lors de l'affectation du résultat 2018 en 2019.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

2019					
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions div	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850
Total	755 341	314 292	117 425	146 982	343 850

7.10 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges

CFDT

Montants en €	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 967 261	268 088		3 235 349
Provisions pour PV sur portefeuille VMP				
Provisions pour litiges sociaux	94 000	364 963		458 963
Provisions pour litiges fiscaux		80 045		80 045
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	4 556 910	2 161 600	2 700 570	4 017 940
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
Total	7 620 749	2 874 696	2 700 570	7 794 875

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- l'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Vilette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération ;
- l'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux ; elles concernent :

- un litige avec des syndicats, le premier né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et pour lequel de nouvelles procédures ont été entamées conduisant à une réévaluation à hauteur de 314 962 €, un deuxième né sur l'exercice 2018, pour 46 000 €.
- un litige social est né sur l'exercice 2019 pour 50 000 €.

Provisions pour litiges fiscaux ; elles concernent :

- un litige, suite au contrôle de l'administration fiscale, sur la TVA des locations de salles.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes participation salariés					
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établt et loc. financements					
Dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Total emprunts et dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Concours bancaires courants	810	160 000	160 000		
Intérêts courus non échus		2 779	2 779		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	810	162 779	162 779		
Total emprunts et dettes financières	5 558 158	4 423 900	1 812 218	2 611 682	

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes participation salariés					
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établt et loc. financements					
Dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Total emprunts et dettes financières diverses	5 557 348	4 261 121	1 649 439	2 611 682	
Concours bancaires courants	810	160 000	160 000		
Intérêts courus non échus		2 779	2 779		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	810	162 779	162 779		
Total emprunts et dettes financières	5 558 158	4 423 900	1 812 218	2 611 682	

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 299 475 €, leur solde se monte 3 920 702 € au 31/12/2019.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en €	31/12/2018	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 305 607	2 898 406	2 898 406		
Fournisseurs d'immobilisations	35 953	24 780	24 780		
Avances et acomptes reçus sur commandes	33 266	198 679	198 679		
Dettes fiscales et sociales	5 176 082	5 834 722	5 834 722		
Dettes diverses	25 199 151	25 199 687	14 063 855		11 135 832
Produits constatés d'avance	590 450	939 393	939 393		
Total autres passifs à court terme	34 340 509	35 095 669	23 959 837		11 135 832

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC- (Confédération) début 2019 et dues aux organisations CFDT pour 4 157 144 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2019 qui s'élève à 86 878 359 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 6 132 694 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 594 960 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 11 135 832 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

Engagements financiers :

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 58 939 €, 260 913 €, 2 548 636 €, 907 686 €, 4 571 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1er avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 31 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2019, un montant de 1 759 179 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 129 509 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 590 000 € à échéance du 20/02/2023
- 921 246 € à échéance du 04/02/2023
- 1 409 456 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Tableau des ressources

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	23 542 919	23 206 011
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	27 210 190	27 291 016
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2) -	14 823 542	- 14 174 134
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	14 055 089	16 345 656
Total des Ressources	64 808 198	66 842 683
Produits financiers perçus	4 390 575	7 118 432
Résultat net (part du groupe)	69 198 773	73 961 115

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 542 919 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 86 878 359 € pour l'exercice 2019.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 27 210 190 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 823 542 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 386 648 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 30 en 2019. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 372 772 € pour l'exercice 2019.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2019	31/12/2018
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	14 193 992	13 177 584
- Isefoj	629 550	996 550
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 507 447	1 624 334
Autres charges d'exploitation	401 073	331 040
Total	16 732 062	16 129 508

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2019	31/12/2018
Centre de formation Bierville	16 649	18 586
Amortissements des SCI	745 432	1 365 379
Amortissements GIE Villette	2 393 914	2 241 417
Amortissements Confédération	2 351 130	3 408 172
Provisions Confédération	2 874 695	1 311 230
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Pressé...)	162 293	100 592
Total	8 544 113	8 445 376

Achats consommés en €	31/12/2019	31/12/2018
Charges communes AGI	866 749	844 962
Centre de formation Bierville	445 919	421 930
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	949 353	1 099 255
Achats des SCI	101 716	228 814
Achats consommés du GIE Villette	108 722	178 172
Autres achats consommés	50 256	63 194
Total	2 522 714	2 836 327

Charges externes en €	31/12/2019	31/12/2018
Charges communes AGI	1 206 742	1 187 798
Centre de formation Bierville	911 287	831 895
Coûts des charges SCI	446 608	1 433 301
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	31 675	42 080
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 156 617	5 782 801
Achats et charges GIE CFDT Presse	3 366 621	5 978 614
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	6 920 009	9 228 801
Autres charges externes	63 547	71 280
Total	18 103 105	24 556 570

Frais de personnel en €	31/12/2019	31/12/2018
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	19 149 035	19 643 179
Autres charges de personnel Confédération	491 825	500 180
Autres frais de personnel		
Total	19 640 859	20 143 359

Impôts & taxes en €	31/12/2019	31/12/2018
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 416 313	1 372 813
Taxes des 3 SCI	169 121	329 114
Taxes diverses Confédération	768 866	704 854
Autres taxes GIE Villette	110 978	179 661
Autres impôts et taxes	15 836	15 871
Total	2 481 114	2 602 313

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	11 193 861	13 219 499
Reprises amort. et prov. d'exploitation	2 729 326	2 807 861
Transferts de charges d'exploitation	122 696	318 296
Total	14 045 883	16 345 656

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier

CFDT Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers		
Autres produits de participation	27 306	36 727
Revenus des créances et VMP	439 613	375 290
Gains de change	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 506 278	23 269
Produits nets sur cessions de VMP	2 380 465	6 681 213
Autres produits financiers	430	1 933
Total	6 354 105	7 118 432
Charges financières		
Dotations aux provisions	2 051 757	4 679 408
Intérêts et charges assimilées	94 007	119 722
Pertes de change	15	126
Charges nettes sur cessions de VMP	11 750	4 015
Autres charges financières		
Total	2 157 529	4 803 271
Résultat financier	4 196 576	2 315 161

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).

Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 3 287 538 € et à la reprise sur les titres Vigéo Eiris pour 217 027 €.

7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel

CFDT

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	385	5 209
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		33 260 000
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	2 589 102	1 048 328
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
Dérive de résultat N-1		
Total	2 589 487	34 313 537
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	861	5 246
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	14 323	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		11 338 102
- Sur cession de titres consolidés		
Autres charges exceptionnelles	81 104	10 714
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions		
Total	96 288	11 354 062
Résultat exceptionnel	2 493 199	22 959 475

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 2 589 102 €. Un montant de 115 000 € concernant une distribution exceptionnelle du fond FCPR ALTER EQUITY suite à sa dissolution concerne l'exercice 2018.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en €	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	100 748	77 682
Impôts	100 748	77 682

7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Collaborateurs Permanents	140	140
Collaborateurs Administratif	152	158
Total	292	298

8. Autres informations

8.1 Évènements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2020.

Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT et des structures juridiques qu'elles consolident, au moins à court terme. L'activité s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail (pas de mise au chômage technique à date). Cette crise modifiera dans les mois à venir le plan de travail de la CFDT, ses activités revendicatives et d'accompagnement ainsi que celles des organisations CFDT. Elle est susceptible d'avoir un impact sur les ressources internes collectives (cotisations des adhérents, revenus du patrimoine) et externes (crédits extérieurs assis sur la masse salariale nationale ou sectorielle 2020). Ces impacts seront suivis et présentés au Bureau National. Ainsi, et pour information, au 31 Mars 2020, la valeur de marché des TIAP hors FCPR est de 289 336 329 €.

8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 144 777 € pour EY et 140 617 € pour Pricewaterhouse Coopers. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 113 337 € pour EY et 133 364 € pour PwC ;
- de services autres que la certification des comptes pour 31 440 € pour EY et 27 254 € pour PwC.

8.3 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT		
	Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
	ADSPL	Association pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des Professions Libérales
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales